



DÉCLARATION LIMINAIRE

CSAL DU 04/04/2024

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis ce 04/04/2024 en CSAL, pour aborder différents sujets dont l'organisation de la campagne IR.

La lecture des documents des CSAL des 17 janvier 2023 et 9 janvier 2024 relatifs à la situation des emplois à la DRFiP 21 fait apparaître la disparition de 27 emplois.

Vous avez choisi de supprimer 8 emplois sur le seul SIP de DIJON et Amendes ces 2 dernières années (1 IDIV, 4 B et 3 C)

Supprimer des emplois de fonctionnaires, titulaires ayant une garantie de l'emploi, donc un horizon plus sûr quant à leur avenir, nous devrions y être habitués puisque c'est ce que nous subissons chaque année depuis si longtemps que nous ne savons même plus quand cette purge a débuté !

Supprimer des emplois de fonctionnaires nous disions donc rend plus difficile les conditions de travail de ceux qui restent... Et qu'à cela ne tienne, la solution (économiquement indéniable) sera d'utiliser tout ce qui ne coûte pas cher, ou beaucoup moins cher :

- Des étudiants (16 pour la campagne Impôt sur les revenus en 2024)
- Des apprentis
- Des emplois civiques
- Des auxiliaires
- Des contractuels que l'on pourra « remercier » au bout d'un ou trois ans...

Quelle sera la prochaine idée de génie de nos apprentis sorciers de la DGFIP ? Faire travailler bénévolement les enfants d'agents DGFIP ou encore les retraités récents ou moins récents, peu importe, tant que l'on pourra parler du « quoi qu'il en coûte ... pas cher »

Nous pensons que la campagne d'impôt sur le revenu se déroulera bien cette année encore, mais à quel prix...